

ALEFPA SOLIDARITE
Fonds de dotation
Siège social : 199-201 rue Colbert - BP72
59003 LILLE CEDEX

Régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

 Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de
Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-
Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole – Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 661 510 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

ALEFPA SOLIDARITE
Fonds de dotation
Siège social : 199-201 rue Colbert - BP72
59003 LILLE CEDEX

Régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation ALEFPA SOLIDARITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation ALEFPA SOLIDARITE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations corporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables et des estimations suivis par le fonds de dotation, nous avons examiné les modes et durées d'amortissement pratiqués sur les immobilisations par rapport aux durées d'usage et, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE MACE, le 12 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Arnaud MANSON
Associé

ALEFPA SOLIDARITE
Fonds de dotation
Siège social : 199-201 rue Colbert - BP72
59003 LILLE CEDEX

Régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Bilan Actif des Associations et Fondations 25
Dossier : 123 - ALEFPA SOLIDARITE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	576 889		576 889	576 889
Constructions	7 452 268	1 437 773	6 014 495	5 867 787
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 351	1 351		
Autres immobilisations corporelles	11 186	7 903	3 283	3 872
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	235 080		235 080	179 745
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	45 424		45 424	45 424
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	8 322 199	1 447 027	6 875 172	6 673 718
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	39 231		39 231	5 714
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				578
Charges constatées d'avance	13 904		13 904	13 594
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	398 060		398 060	510 237
TOTAL II	451 195		451 195	530 122
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 773 394	1 447 027	7 326 367	7 203 840

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Bilan Passif des Associations et Fondations 25		
Dossier : 123 - ALEFPA SOLIDARITE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	378 377	378 377
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Autres réserves	981 804	719 145
Report à nouveau	201 783	201 783
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	201 783	201 783
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs		
dont charges des activités SMS de prise en compte différée		
Résultat en attente d'affectation		
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	207 366	262 659
Situation nette (sous total)	1 769 329	1 561 964
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 769 329	1 561 964
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 326	5 676
TOTAL II	4 326	5 676
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 934 443	4 995 738
Emprunts et dettes financières diverses	95 112	94 781
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 331	64 912
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 851	11 733
Autres dettes	383 516	370 239
Produits constatés d'avance	102 458	98 798
TOTAL IV	5 552 712	5 636 200
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 326 367	7 203 840

Compte de Résultat des Associations et Fondations 25
Dossier : 123 - ALEFPA SOLIDARITE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation (€)	Variation (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestation de service	715 815	708 634	7 182	1,0%
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées				
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	1 350	8 760	-7 410	-84,6%
Autres produits	11 747	427	11 321	2654,2%
TOTAL I	728 913	717 821	11 092	1,5%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	99 547	99 706	-159	-0,2%
Aides financières	66 900	20 000	46 900	234,5%
Impôts, taxes et versements assimilés	71 974	68 642	3 332	4,9%
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	223 186	221 133	2 053	0,9%
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Report en fonds dédiés				
Autres Charges		0	0	-100,0%
TOTAL II	461 607	409 481	52 127	12,7%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	267 305	308 340	-41 034	-13,3%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 090	1 295	-204	-15,8%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	6 271	10 844	-4 574	-42,2%
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL III	7 361	12 139	-4 778	-39,4%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	67 301	57 819	9 481	16,4%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL IV	67 301	57 819	9 481	16,4%
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-59 940	-45 681	-14 259	31,2%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	207 366	262 659	-55 294	-21,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels				
TOTAL V				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles				
TOTAL VI				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0		
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0		
Total des produits (I+III+V)	736 273	729 959	6 314	0,9%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	528 908	467 300	61 608	13,2%
EXCEDENT OU DEFICIT	207 366	262 659	-55 294	-21,1%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	0	0		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES				
Secours en nature				
Mise à disposition de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	0	0		

ANNEXE

Objet social, activités et moyens mis en œuvre

Le fonds de dotation ALEFPA SOLIDARITE a été fondé par l'ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie, association à but non lucratif créée en 1959 et reconnue d'utilité publique depuis 1973, gestionnaire d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires) en août 2013, déclaré à la Préfecture du Nord, et publié au Journal Officiel du 24 août 2013. Son siège social est sis à Lille (59), 199/201 rue COLBERT. Il a été créé pour une durée indéterminée.

Le fonds de dotation ALEFPA SOLIDARITE, à dotation non consomptible, a pour objet d'initier, soutenir et financer, de façon désintéressée, les actions de promotion de la dignité des personnes âgées, handicapées et d'enfants et de manière générale toutes personnes fragilisées, en situation de détresse, en état de dépendance, morale, physique, psychologique, sociale de toute nature en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Afin de réaliser son objet social et satisfaire à sa mission d'intérêt général, le fonds peut, notamment:

- Apporter son aide, son soutien et contribuer au développement des actions relevant de son objet,
- Produire des revenus de nature à permettre de satisfaire les missions du fonds de dotation, notamment par la détention directe et l'exploitation d'actifs.
- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet et notamment son fondateur.
- Organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir.
- Éditer toutes publications et autres documents d'information, tout support, site ou autre outil de communication se rattachant à son objet.
- Aider la recherche, à travers les moyens dont il disposera et les actions qu'il pourra mener, en particulier dans la dimension sociale et médicale de la prise en compte du handicap.

ALEFPA SOLIDARITE est propriétaire de biens immeubles (locaux professionnels, bureaux, appartements) mis en location auprès d'établissements de l'ALEFPA ou de particuliers et finance des actions en lien avec l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Faits significatifs

Changement de méthodes comptables

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui réforme en particulier la nature des opérations à comptabiliser en résultat exceptionnel, supprime la technique dite du transfert de charges et modifie la présentation des états financiers. Cette réforme est considérée comme un changement de méthode comptable à caractère prospectif, ne donnant pas lieu à la production de comptes proforma.

Hormis la présentation légale des états financiers, ce changement de méthode n'a pas affecté la comptabilisation des opérations de l'exercice.

Afin d'en faciliter la compréhension et de justifier de l'intangibilité du bilan d'ouverture, sont présentés ci-dessous le bilan et compte de résultat de l'exercice clos N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

ACTIF	Brut 2024	Amortissement 2024	Net 2024	Net 2023
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	576 889		576 889	544 146
Constructions	7 083 492	1 215 705	5 867 787	5 778 983
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 351	1 351		
Autres immobilisations corporelles	10 657	6 785	3 872	4 979
Immobilisations corporelles en cours	178 821		178 821	72 664
Avances et acomptes	924		924	3 062
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	45 424		45 424	45 424
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	7 897 559	1 223 841	6 673 718	6 449 278
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes	578		578	3 238
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 714		5 714	45 375
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	510 237		510 237	544 456
Charges constatées d'avance	13 594		13 594	12 581
TOTAL II	530 122		530 122	605 649
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 427 681	1 223 841	7 203 840	7 054 928

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	378 377	378 377
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Autres réserves	719 145	498 433
Report à nouveau	201 783	201 783
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	201 783	201 783
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs		
dont charges des activités SMS de prise en compte différée		
Résultat en attente d'affectation		
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	262 659	220 712
Situation nette (sous total)	1 561 964	1 299 304
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	1 561 964	1 299 304
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	5 676	14 436
TOTAL II	5 676	14 436
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 995 738	5 150 546
Emprunts et dettes financières diverses	94 781	95 555
Avances et acomptes reçus sur commande		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 912	20 106
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 733	11 104
Autres dettes	370 239	363 427
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	98 798	100 450
TOTAL IV	5 636 200	5 741 187
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	7 203 840	7 054 928

PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation (€)	Variation (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestation de service	708 634	650 005	58 629	9,0%
Dont parolinoses				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	0	0	0	0
Versements des fondateurs au conso de la dot consorciée				
Ressources liées à la généralité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 760	6 501	2 260	34,8%
Utilisations des fonds dédiés	427	2 714	-2 287	-84,3%
Autres produits				
TOTAL I	717 821	659 219	58 601	8,9%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	99 706	90 602	9 104	10,0%
Aides financières	20 000	6 500	13 500	207,7%
Impôts, taxes et versements assimilés	68 642	68 060	582	0,9%
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	221 133	217 798	3 334	1,5%
Report en fonds dédiés				
Autres Charges				
TOTAL II	409 481	382 960	26 521	6,9%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	308 340	276 259	32 081	11,6%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 255	1 080	204	18,7%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 844	5 121	5 723	111,8%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	12 139	6 211	5 928	95,4%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	57 819	61 758	-3 939	-6,4%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV	57 819	61 758	-3 939	-6,4%
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-45 681	-55 547	9 866	101,8%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV)	262 659	220 712	41 947	103,8%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL V				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions				
TOTAL VI				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0	0	0
Total des produits (I-III-V)	729 959	665 430	64 529	9,7%
Total des charges (II-IV+VI+VIII)	467 368	444 718	22 650	5,1%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	262 659	220 712	41 947	19,0%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	0	0	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES				
Secours en nature				
Mise à disposition de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	0	0	0	0

Mise en service de locaux à Valenciennes

Le fonds de dotation a acquis à Valenciennes (Nord), un ensemble immobilier à usage d'habitation sis 11 avenue de Saint-Amand, le 17/10/2024. Des travaux y ont été réalisés et l'ensemble a été mis en service en décembre 2025 pour une mise en location auprès de l'ALEFPA (MECS Déclic'Ados).

Principes et méthodes

1. méthodes générales de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 tel que modifié par le règlement ANC n° 2023-03, et en cohérence avec les exigences du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les états financiers sont présentés et évalués conformément aux principes généraux suivants : prudence, régularité, sincérité, image fidèle, continuité d'exploitation, coûts historiques, indépendance des exercices et permanence des méthodes à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés en euros avec un comparatif sur deux exercices.

2. principales règles d'évaluation du bilan et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon un plan économique en fonction de la durée de vie prévue et du rythme de dépréciation, et des contraintes imposées par les autorités de tarification.

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Terrains	Non amortissables
- Constructions	20 à 50 ans
- Agencements des constructions	5 à 30 ans
- Matériel	5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

A. BILAN

1. Immobilisations

VALEURS BRUTES (en euros)	Valeur à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur à la clôture
Terrains nus	576 889				576 889
Constructions	7 083 492	12 083		356 692	7 452 268
Installations, matériel et outillage	1 351				1 351
Mobilier	10 657	529			11 186
Immobilisations en cours	179 745	412 027		-356 692	235 080
Autres titres immobilisés	45 424				45 424
TOTAL	7 897 559	424 640	0	0	8 322 199

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en euros)	Valeur à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture
Constructions	1 215 705	222 067		1 437 773
Installations, matériel et outillage	1 351			1 351
Mobilier	6 785	1 119		7 903
TOTAL	1 223 841	223 186	0	1 447 027

2. Créances

✓ Créances

en euros	Montants bruts		Provisions		Montants nets	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Clients, usagers et comptes rattachés	39 231	5 714			39 231	5 714
dont factures à établir	0	0			0	0
TOTAL	39 231	5 714	0	0	39 231	5 714

Toutes les créances sont exigibles à moins d'un an.

3. Fonds propres

en euros	A l'ouverture	Affectation de résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	378 377				378 377
Réserves	719 145	262 659			981 804
Report à nouveau	201 783				201 783
Excédent ou déficit de l'exercice	262 659	-262 659	207 366		207 366
Situation nette	1 561 964	0	207 366	0	1 769 329
Fonds propres consommables	0				0
TOTAL FONDS PROPRES	1 561 964	0	207 366	0	1 769 329

4. Fonds dédiés

en euros	Valeur à l'ouverture	Reports	Utilisations	Valeur à la clôture	
				Montant global	Dont sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Fds déd. s/contributions d'autres organismes	5 676		-1 350	4 326	0
TOTAL	5 676	0	-1 350	4 326	0

5. Dettes financières

✓ Mouvements de l'exercice

en euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	4 995 738	353 020	-414 314	4 934 443
dont emprunts	4 991 960	348 644	-410 536	4 930 067
dont intérêts courus sur emprunts	3 778	4 376	-3 778	4 376
Emprunts et dettes financières diverses	94 781	736	-405	95 112
TOTAL	5 090 519	353 756	-414 719	5 029 555

✓ Ventilation par échéances

en euros	montant brut	à un an au plus	à plus d'un an et 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	4 934 443	450 119	1 596 681	2 887 643
<i>dont emprunts</i>	4 930 067	445 744	1 596 681	2 887 643
<i>dont intérêts courus sur emprunts</i>	4 376	4 376		
Emprunts et dettes financières diverses	95 112	95 112		
TOTAL	5 029 555	545 232	1 596 681	2 887 643

5. Autres postes du passif

Tous les autres postes du passif sont à échéance moins d'un an.

✓ Dettes

en euros	2025	2024
Dettes fournisseurs	34 331	64 912
<i>dont factures non parvenues</i>	4 612	6 692
Dettes sur immobilisations	2 851	11 733
Autres dettes	383 516	370 239
Produits constatés d'avance	102 458	98 798
TOTAL	523 156	545 681

Les autres dettes comprennent une somme de 339 258 € perçue au titre de l'exécution provisoire du jugement rendu en première instance le 23/11/2022 par le Tribunal de Toulouse dans le cadre d'un litige opposant ALEFPA SOLIDARITE à un architecte et ses compagnies d'assurance. La partie adverse, condamnée, a fait appel de la décision. La Cour d'appel de Toulouse s'est prononcée le 4 mars 2026. Le préjudice du Fonds de dotation ALEFPA Solidarité a été retenu par la Cour à hauteur de 346 098 €. Le produit sera comptabilisé, et la dette soldée, au cours de l'exercice 2026.

B. COMPTE DE RESULTAT

1. Détails des produits d'exploitation

<i>en euros</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Ventes de prestations de service	715 815	708 634
<i>dont loyers</i>	<i>601 755</i>	<i>585 451</i>
<i>dont refacturations de charges</i>	<i>114 060</i>	<i>123 183</i>
TOTAL	715 815	708 634

2. Détails du résultat financier

Le résultat financier s'élève à – 59 940 euros. Il se compose de charges d'intérêts liées aux emprunts et concours bancaires courants, ainsi que de revenus de parts sociales bancaires et intérêts sur livrets.

C. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan (en euros)

<i>engagements reçus</i>	<i>Montant</i>	<i>engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
. Cautionnements	4 930 067		
TOTAL	4 930 067	TOTAL	0